

PHOTO  
D'IDENTITÉ



**LISTE DES PIÈCES OBLIGATOIRES  
À FOURNIR**

- Assurance scolaire
- Photo d'identité
- Ramette de papier
- Paiement

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ**

# FICHE D'INSCRIPTION LYCÉEN

## ANNÉE 2024-2025

Date de retour du dossier : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

### INFORMATIONS CONCERNANT VOTRE ENFANT

Rappel : toutes les informations doivent être complétées de façon lisible.

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  H /  F

Date de naissance : \_\_\_\_\_

N° de téléphone du jeune : \_\_\_\_ . \_\_\_\_ . \_\_\_\_ . \_\_\_\_ . \_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

Jeune inscrit l'an dernier à l'association :  OUI /  NON

### ■ OÙ VOTRE ENFANT EST-IL INSCRIT ?

Lycéen général et technologique OU  Lycée professionnel

Nom du lycée : \_\_\_\_\_ Classe (ex: 2<sup>nd</sup>eC STI2D) : \_\_\_\_\_

Professeur principal : M / Mme \_\_\_\_\_

Votre enfant est-il allophone ?  OUI /  NON

(enfant arrivé en France depuis moins de 3ans)

### ■ VOTRE ENFANT BÉNÉFICIE-T-IL D'UN ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE ?

Projet d'Accueil Individualisé (PAI)  Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)

Projet Personnalisé de Réussite Éducative (PPRE)  Notification MDPH

Autres : \_\_\_\_\_

### ■ ENGAGEMENT AUX ACTIVITÉS

L'association propose, comme chaque année, des activités extrascolaires qui seront choisies collectivement. Nous comptons sur votre engagement tout au long de l'année pour participer à l'organisation des goûters et faire vivre les différentes activités.

#### Choisir au moins une formule ci-dessous :

Toutes les formules ci-dessous comprennent un accompagnement à la scolarité. Mais tout le monde a le droit d'aller en plus librement à chacune des activités proposées

**Activités culturelles** (théâtre, cinéma, musée, ...)  
 **Orientation avenir** (rencontre pro tous horizons, conseils et orientation, ...)

**Activités autour de l'environnement, la santé, la citoyenneté**  
(fresque du climat, rencontre avec vos élus et professionnels de la santé)

# DOSSIER D'INSCRIPTION

Année scolaire 2024-2025

Toutes les informations doivent être complétées de façon lisible.

## RESPONSABLE LÉGAL 1

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  H  F

Rôle :  Père  Mère  Autre : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ N° Appart : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Quartier : \_\_\_\_\_

Tél fixe : \_\_\_\_\_ Tél portable : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

Âge :  18/25 ans  26/49 ans  50/59 ans  60/64 ans  65 ans et +

Catégorie professionnelle :  Étudiant(e)  Actif(ve)  Père/Mère au foyer

Inscrit(e) à pôle emploi  Sans activité  Retraité(e)

## RESPONSABLE LÉGAL 2

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  H  F

Rôle :  Père  Mère  Autre : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ N° Appart : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Quartier : \_\_\_\_\_

Tél fixe : \_\_\_\_\_ Tél portable : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

Âge :  18/25 ans  26/49 ans  50/59 ans  60/64 ans  65 ans et +

Catégorie professionnelle :  Étudiant(e)  Actif(ve)  Père/Mère au foyer

Inscrit(e) à pôle emploi  Sans activité  Retraité(e)

## AUTRE PERSONNE À CONTACTER (facultatif)

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  H  F

Rôle :  Père  Mère  Autre : \_\_\_\_\_

Tél fixe : \_\_\_\_\_ Tél portable : \_\_\_\_\_

## SITUATION FAMILIALE\*

Monoparentale  Marié(e)  Divorcé(e)  Veuf(ve)

Nombre d'enfants dans la famille\* : \_\_\_\_\_

> dont nombre d'enfant(s) en situation de handicap (majeur ou mineur)\* : \_\_\_\_\_

> dont nombre d'enfant(s)\* : de moins de 6 ans : \_\_\_\_\_ de 6 à 10 ans : \_\_\_\_\_

de 11 à 15 ans : \_\_\_\_\_ de 16 à 18 ans : \_\_\_\_\_

de 18 ans et + : \_\_\_\_\_

\* Ces informations nous sont nécessaires en tant qu'adhérent à l'UDAF. Ces données ne seront pas conservées par l'association Pari. Pour exercer votre droit, vous pouvez contacter le DPO de l'UDAF du Doubs à l'adresse suivante : UDAF, 12 rue de la famille, 25000 Besançon, mail : dpo.bfc-resus@laposte.net

# DOSSIER D'INSCRIPTION

Année scolaire 2024-2025

## CONSENTEMENT POUR L'USAGE DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies par PARI sont enregistrées dans un fichier informatisé. Nous ne traiterons ou n'utiliserons vos données que dans la mesure où cela est nécessaire à l'accomplissement de nos missions auprès de nos adhérents, à savoir, l'accompagnement à la scolarité, le soutien des familles et des habitants et l'ouverture culturelle et citoyenne.

En conformité avec l'article 29 du règlement général de la protection des données et de la ligne directrice wp259, nous sollicitons votre accord pour pouvoir vous joindre :

- Par téléphone (appels, SMS et application de messagerie) : .....  OUI  NON  
-Par courrier : .....  OUI  NON  
-Par mail : .....  OUI  NON

Souhaitez-vous recevoir la lettre d'information par mail ?  OUI  NON

**Pour un meilleur suivi de votre enfant, nous sommes amenés à échanger avec son établissement.** Si vous souhaitez vous y opposer, vous devez en informer l'association PARI par courrier ou mail (contact@assopari.fr).

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Signature du représentant légal

## AUTORISATION POUR LE DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre de la promotion de son activité PARI peut être amené à :

- Photographier ou filmer les enfants dans le cadre de ses activités
- Permettre la prise de vue représentant l'enfant par des journalistes ou des photographes
- Imprimer, reproduire, éditer, publier et diffuser ces images dans le cadre des publications écrites et multimédias de PARI (dépliants, plaquettes, affiches, magazines, vidéos, site internet, réseaux sociaux, ...)

PARI s'engage à utiliser ces images **dans le respect absolu de la personne et non à des fins pouvant lui porter préjudice.** En cas de refus, le responsable légal de l'enfant doit en informer l'association PARI par courrier ou mail (contact@assopari.fr).

Vous pouvez à tout moment modifier votre consentement pour le traitement de vos données personnelles. Pour ce faire, veuillez contacter l'association Pari par courrier postal au 5 avenue de Bourgogne adressé au président de l'association, ou nous envoyer un e-mail à contact@assopari.fr.

Pour toute autre information sur l'utilisation de vos données personnelles, vous pouvez contacter notre DPO aux coordonnées suivantes : M Fuzier Philippe | Tel : 0972642910 | E-mail : dpo@assopari.fr | DPO numéro : 33350

# DOSSIER D'INSCRIPTION

Année scolaire 2024-2025

## CONTRAT D'ENGAGEMENT

### L'ENFANT / LE JEUNE S'ENGAGE :

- à venir à l'association PARI dans les créneaux horaires qui lui correspondent et à rester travailler au minimum 30 minutes,
- à apporter le matériel nécessaire à son travail (agenda, cahiers, livres, trousse, ...),
- à montrer son cahier de texte (ou agenda) aux intervenants qui le demandent,
- à signer, à connaître, et à respecter le règlement intérieur de l'association, y compris pendant les activités et les sorties,
- à avertir un permanent de l'association de toutes tensions ou conflits
- à quitter l'association lorsque ses devoirs ou son activité sont finis, ou lorsque nous lui demandons,
- à assister à tous les événements auxquels il s'est inscrit (une sortie, un atelier, toutes les séances d'une activité ...).
- à rester dans la salle qui lui a été attribuée le cas échéant.

### LES PARENTS S'ENGAGENT :

- à signer, à connaître, et à (faire) respecter le règlement intérieur de l'association,
- à s'assurer du travail régulier de leur enfant à l'association et à l'école, et à alerter l'association des difficultés rencontrées par l'enfant ou la famille,
- à prévenir l'association des absences de leur enfant,
- à autoriser leur enfant à participer aux sorties et aux activités organisées par Pari,
- à se renseigner sur les activités proposées aux parents (paroles de parents, ateliers cuisine, sorties culturelles, ...),
- à accepter les rendez-vous proposés par les intervenants.

### L'ASSOCIATION PARI S'ENGAGE :

- à aider l'enfant / le jeune dans son travail scolaire (mise à disposition de matériel et d'intervenants),
- à prêter occasionnellement livres et documents,
- à proposer des activités et sorties variées pour accompagner les enfants dans leur développement,
- à accueillir l'enfant / le jeune selon les horaires indiqués dans le tableau joint au dossier.
- L'association peut accompagner les parents lors des rencontres parents / enseignants dans les établissements scolaires.

**L'association Pari rappelle aux parents qu'ils ont l'obligation de venir chercher leur enfant aux horaires prévus, au plus tard 17h30 pour les primaires et 19h pour les collégiens, sauf s'il est autorisé à rentrer seul.**

Nous avons pris connaissance du contrat d'engagement et du règlement intérieur et nous nous engageons à les respecter (le non respect du règlement pourra conduire à une exclusion temporaire ou définitive de l'association).

Fait à : \_\_\_\_\_

Le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

L'enfant

Les parents

L'association PARI